

COMMUNIQUÉ FFC

Trophée de France Cyclo-Cross – Besançon (BFC)



Communiqué 2 :

Informations et rappels du Jury

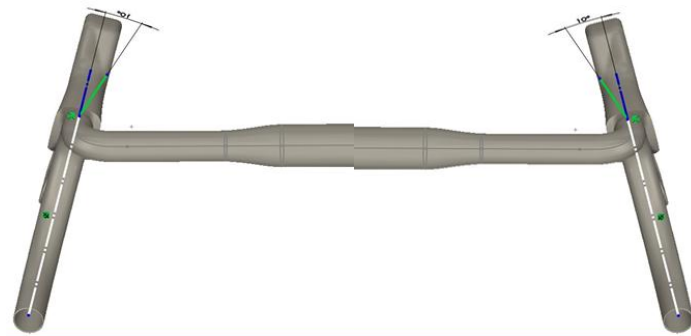
➤ Port des maillots :

Nous demandons une attention particulière à la lecture de l'article 12 du règlement du Trophée de France Cyclo-Cross, notamment pour les champions régionaux et départementaux qui devront porter leur maillot de club, de sélection départementale ou de sélection régionale.

➤ Rappel de la réglementation :

- Les épreuves seront placées sous le règlement de la FFC. Le barème de pénalités applicable sera celui de la FFC.
- La largeur de l'enveloppe des roues (mesurée entre les parties les plus larges) ne peut dépasser 33 mm. Un contrôle sera effectué au départ et à l'entrée du poste de dépannage.
- Les dossards et numéros d'épaules, doivent être portés sur la couche extérieure du maillot ou de la combinaison. Les poches à dossard ne sont pas autorisées.

- L'inclinaison maximale des leviers est de 10°.



➤ **Règles à respecter pendant les entraînements et les compétitions :**

- Le port du casque rigide et des gants sont obligatoires pour tout coureur pénétrant sur le parcours même pour l'entraînement.
- Il est interdit aux concurrents d'emprunter le parcours de compétition lorsque l'appel d'une épreuve a commencé.
- Pendant les entraînements, il est interdit aux concurrents de rouler à sens inverse, même sur une courte distance.
- L'entraînement est interdit pendant le déroulement des compétitions des autres catégories.

➤ **Règles à respecter pendant les entraînements et les compétitions :**

- Les mécaniciens ne doivent pas obstruer le couloir de dépannage. Ils peuvent se situer dans le couloir uniquement pour tenir prêt le matériel et en aucun cas pour encourager ou informer les coureurs circulant dans le couloir de course.
- Un coureur ne peut entrer dans la zone matériel que par le premier drapeau signalant l'entrée de la zone. Le changement de matériel doit se faire dans les limites du couloir de changement de matériel et au même point (ne pas jeter le vélo au risque de gêner ou blesser les autres coureurs).
- Le coureur ayant dépassé la fin du poste de matériel doit continuer jusqu'au poste suivant pour changer de bicyclette ou de roue.

- Le coureur se trouvant encore dans le couloir de course, à hauteur du poste de dépannage, peut rejoindre le couloir de changement de matériel à condition de revenir en arrière dans le couloir de course et entrer dans le couloir de poste de dépannage, au début de celui-ci, sans gêner les autres concurrents (qui sont prioritaires). Il ne peut pas passer à travers la séparation pour rejoindre les postes. Il ne peut pas entrer par la sortie du couloir de dépannage.
- L'entrée dans le couloir de changement de matériel ne peut se faire que pour changer de roue, de vélo, ou recevoir une assistance mécanique ou matériel.
- Les fautes liées au dépannage, manifestement identifiées comme tricherie, sont sanctionnées de la mise hors course immédiate. Une sanction financière pourra la compléter.
- Les nettoyeurs haute pression, ou système de nettoyage pneumatique ou électrique personnel sont interdits dans le poste de dépannage.

➤ Procédure d'appel, Mise en grille :

- Il est demandé aux coureurs de rejoindre la zone d'appel au minimum 15 minutes avant leur départ afin de respecter le timing des épreuves qui leur sera communiqué notamment pour l'épreuve cyclo-cross eliminator (CXE).
- Les concurrents non présents à l'appel de leur nom seront placés sur la grille au moment de leur arrivée dans la zone d'appel.
- Pour l'épreuve CXE, l'arbitre annonce dans l'ordre 1 minute, 30 secondes et le départ est donné dans les 30 dernières secondes de manière aléatoire. Le départ doit se faire avec un pied au sol. Procédure de départ classique pour les épreuves du dimanche.

➤ Protocole :

- A l'issue des épreuves du Trophée de France Cyclo-cross, les trois premiers coureurs au classement général de chaque catégorie ainsi que les trois premiers comités régionaux et les trois premiers du classement des clubs doivent se rendre à la cérémonie protocolaire.

Sur le podium seuls les équipements des structures sous lesquelles ils ont disputé l'épreuve sont autorisés. Le port de casquette, bonnet et lunettes sont interdits.